



Fédération suisse du Franches-Montagnes
Schweizerischer Freibergerverband
Federazione Svizzera della razza Franches-Montagnes

Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : Mardi 14 avril 2026
Assemblée des délégués ordinaire à 12.30 heures

Lieu : Halle des fêtes du Marché-Concours, 2350 Saignelégier/JU

Présents : Selon liste séparée

Excusés : Selon liste séparée

Procès-verbal : Enya Dessibourg

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués ordinaire du 15 avril 2025 (voir sous <http://www.fm-ch.ch/fr/federation/organisation/l-assemblee-des-delegues.html>)
5. Rapports 2025 (voir Rapport FSFM 2025 en annexe)
6. Comptes 2025 et rapport de révision (voir Rapport FSFM 2025 en annexe) / décharge au comité
7. Budget 2026 (voir Rapport FSFM 2025 en annexe)
8. Mandat à l'organe de révision pour 2026
9. Informations
10. Modification partielle des règlements de la FSFM :
 - a) Statuts (annexe 1)
 - b) Règlement sur l'Approbation des étalons (RAE) (annexe 2)
 - c) Règlement sur l'estimation des valeurs d'élevage de la race du cheval des Franches-Montagnes (annexe 3)
 - d) Directives concernant les marques blanches dès 2026 (annexe 4)
11. Propositions des membres
12. Admissions et démissions de membres
13. Programme d'activités 2026 (annexe 5)
14. Renouvellement des organes de la FSFM :
 - a) Election d'un nouveau membre du Comité FSFM (annexe 6)
 - b) Election de deux nouveaux membres de la Commission de recours (annexe 7)
 - c) Election d'un nouveau membre de la Commission de sélection et de concours (juge de race) (annexe 8)
 - d) Renouvellement de mandat pour un membre de la Commission de sélection et de concours (juge de race), (annexe 9)
15. Distinctions et remerciements 2025
16. Divers et clôture de l'assemblée

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé à l'art. 18 des statuts.

Les membres ordinaires collectifs délèguent un nombre de représentants en rapport avec le nombre de sujets inscrits au livre généalogique ; la règle appliquée est la suivante :

1	à	100 chevaux FM inscrits	2 voix
101	à	200 chevaux FM inscrits	3 voix
201	à	500 chevaux FM inscrits	4 voix
plus de		500 chevaux FM inscrits	5 voix

Pour les organisations étrangères, c'est le nombre de chevaux enregistrés dans le livre généalogique de la FSFM qui fait foi.

Début de l'assemblée à 12h41.

1. Ouverture

Discours de bienvenue par Andreas Aebi (AE), président

Messieurs les Présidents d'honneur,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les invités,

De vastes pâturages, des chevaux et des vaches, des gens attachés à la terre et fidèles à leurs valeurs : oui, nous voici dans les montagnes du Jura. Je suis ravi de vous accueillir tous à notre assemblée des délégués de cette année.

Nous vivons dans un monde et une situation économique incroyables à bien des égards. D'un côté, des guerres sont déclenchées puis arrêtées, pour être reprises ensuite. Comme en Iran, par exemple. D'un autre côté, il semble que la démocratie... se soit éloignée, à tel point que les grandes puissances semblent vouloir simplement annexer des pays comme l'Ukraine, le Groenland, le Venezuela, voire même le Canada. Ce chaos politique nuit à l'économie et à notre pays en tant que nation exportatrice, ce qui finira tôt ou tard par se répercuter sur le pouvoir d'achat.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat dans l'agriculture, je constate un écart de plus en plus grand entre les prix à la production et les coûts de construction. Pour pouvoir construire des écuries ou des étables, nous devons mettre la main de plus en plus à la poche. Et ce n'est pas normal.

De plus, la charge administrative et les délais d'attente pour lancer un projet de construction augmentent considérablement.

En tant qu'éleveurs et propriétaires de chevaux, nous sommes inévitablement confrontés à toutes ces réalités et devons y faire face en conséquence.

Bien que notre fédération suisse du franches-montagnes soit plutôt en déclin ou stagne, je tiens à vous adresser à tous un grand compliment. Votre passion, votre enthousiasme et votre énergie créatrice autour de notre race de chevaux unique au monde – le franches-montagnes – sont immenses et je vous en remercie.

D'abord le cheval, l'animal, puis l'homme. C'est ce que j'ai vécu pour la première fois à l'âge de 14 ans lors d'un camp de ski à Inner Eriz, lorsqu'une colonne de chevaux du train a bivouaqué juste à côté de la cabane. Cet événement est resté gravé dans ma mémoire jusqu'à aujourd'hui.

D'abord l'animal, ensuite l'homme : ce principe s'applique également aux sports équestres. Je ne cesse de m'émerveiller, en particulier lors des journées FM à Avenches, devant l'enthousiasme, l'amour des animaux et la joie avec lesquels vous participez tous.

Je me réjouis que nous soyons tous réunis ici, dans la salle des fêtes sacrée de Saignelégier, et je déclare l'assemblée ouverte.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos membres d'honneur suivants :

- Henri Spychiger, président d'honneur
- Ernest Schlöffli, président d'honneur
- Bernard Beuret, président d'honneur

- Christian Stricker, Responsable du secteur Produits d'origine animale et élevage à l'Office fédéral de l'agriculture
- Corinne Boss, membre du comité de direction d'Agroscope et responsable du Haras national suisse
- Inès Lamon, cheffe d'exploitation du Haras national suisse
- Giselle Marti, membre du comité de Swiss Equestrian
- Michelle Schenk-Wyss, représentante de l'Union suisse des paysans
- M. Beat Wampfler, directeur adjoint du Centre équestre national de Berne
- François Monin, directeur d'AgriJura
- Les représentants de la presse

Au cours de l'année écoulée, nous avons également perdu des membres et des proches de membres de la Fédération suisse du franches-montagnes. Nous ne les connaissons pas tous personnellement, mais nos pensées les accompagnent. Aujourd'hui, nous sommes à Saignelégier, et j'ai une pensée toute particulière pour le grand éleveur d'étalons Marc Froidevaux, qui nous a quittés l'an dernier. Je vous prie de vous lever pour honorer la mémoire des défunts. (Minute de silence)

Afin que la séance se déroule sans encombre et compte tenu de la longue liste des points à l'ordre du jour, je demande à tous les orateurs de faire court. 5 minutes au maximum. La concision est mère de l'art. Je prie les délégués de bien vouloir demander la parole. Ils doivent indiquer leur nom et prénom ainsi que le nom du syndicat qu'ils représentent et, afin que la traduction simultanée puisse suivre, ils doivent parler le plus clairement possible et sans trop se précipiter.

2. Élection des scrutateurs

AE : Les scrutateurs suivants assisteront le responsable du bureau de vote, François Lachat : Thierry Demierre et Jolanda Trachsel.

Les deux scrutateurs sont élus à l'unanimité.

131 cartes de vote ont été distribuées, la majorité absolue est de 67, la majorité des deux tiers de 88.

Pour le point 14 de l'ordre du jour concernant les élections, AE demande à l'assemblée des délégués si un vote secret est souhaité. Pour être accepté, le vote secret doit être approuvé par 25% des voix distribuées à l'ouverture de l'assemblée.

Romain Theurillat, président du Syndicat d'élevage chevalin du Haut-Plateau-Montagnard, prend la parole : Il demande un vote secret pour le point 14c de l'ordre du jour, à savoir l'élection d'un nouveau juge de race.

La demande du vote secret pour le point 14c de l'ordre du jour est accepté avec 55 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de questions ou autres interventions.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 15 avril 2025

Il n'y a pas d'autres questions ni interventions.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Remerciements à Mireille Huguenot pour la rédaction.

5. Rapports 2025

AE : Les rapports annuels du président de la FSFM, des présidents de commissions et de la gérante ont été envoyés aux délégués par courrier postal. AE demande s'il y a des questions concernant ces rapports. Si ce n'est pas le cas, AE propose d'approuver les rapports dans leur ensemble.

Les rapports annuels sont approuvés en bloc à l'unanimité.

6. Comptes 2025 et rapport de révision / décharge au comité

AE : Les comptes annuels 2025 et le budget 2026 ont été envoyés par courrier avec la convocation.

AE donne la parole au président de la commission des finances, Christoph Haefeli (CH).

CH : Chers délégués, chers invités, je vous souhaite, également en mon nom personnel, la bienvenue à l'assemblée des délégués de cette année, ici à Saignelégier.

Les comptes annuels 2025 se soldent par une perte de 11'753,94 francs, après dissolution de la réserve restante de 21'475 francs destinée à la réduction accordée sur les passeports des poulains.

Les contributions à la promotion de l'élevage versées par l'OFAG ont encore diminué de 27'000 francs par rapport à l'année 2024. Ce sont toutefois surtout divers coûts supplémentaires qui ont conduit à un résultat inférieur d'environ 52'000 francs à celui prévu au budget.

La nouvelle augmentation du nombre de chevaux participant aux tests en terrain est très réjouissante, mais elle a entraîné une hausse des primes de test en terrain d'environ 15'000 francs par rapport à l'année précédente. Au total, 110'400 francs ont été versés aux propriétaires en 2025. Les frais de personnel ont légèrement augmenté d'environ 10'000 francs par rapport à l'année précédente en raison du renchérissement. En revanche, les charges sociales ont augmenté de près de 30'000 francs, en raison de la hausse des primes d'assurance accidents, dont une partie provient encore de l'année précédente. Les investissements supplémentaires non prévus au budget, d'un montant d'un peu plus de 20'000.-, pour l'équipement de bureau et les ordinateurs, ont été approuvés par le comité et amortis.

Le bilan montre que les réserves ont diminué de 21'475 francs et que le capital de la Fédération a diminué d'une perte de 11'753,94 francs. Les fonds propres s'élèvent donc à 803'186,91 francs au 31 décembre 2025. À cela s'ajoute le stock de marchandises, évalué à 185'000 francs. L'ensemble des immobilisations a été amorti et figure au bilan pour un montant de 1 franc.

Étant donné qu'un résumé du compte de résultat et du bilan a été envoyé aux délégués avec les documents, je ne m'étendrai pas davantage sur les détails. Je me tiens toutefois à votre disposition pour répondre à vos questions.

Les personnes souhaitant consulter les comptes détaillés peuvent le faire au siège de la gérance, sur rendez-vous. Avez-vous des questions concernant le compte de résultat ou le bilan ?

Ce n'est pas le cas.

Le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint a également été envoyé avec les documents.

CH donne la parole à Ruby Albala, de l'organe de révision BDO.

Ruby Albala, organe de révision BDO : Nous avons pu effectuer la révision sur place, au siège de la gérance à Avenches. Nous n'avons aucune remarque à formuler concernant les comptes annuels ; nous avons pu établir le rapport en utilisant la formulation standard habituelle.

Ceux qui souhaitent consulter les comptes détaillés peuvent le faire sur rendez-vous à la gérance. Y a-t-il des questions concernant le compte de résultat ?

CH donne la parole à AE pour voter sur les comptes annuels et le rapport de révision et ainsi donner décharge au comité.

Les comptes 2025 et le rapport de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge est donc donnée au comité.

Un grand merci à Christoph Haefeli pour son excellent travail, ainsi qu'à Mireille Huguenot, de la gérance, qui a également fait un travail remarquable.

7. Budget 2026

CH : Le budget 2026 a été établi par la commission des finances et approuvé par le comité.

Il affiche un excédent de 8'800 francs. En 2026, les contributions fédérales au livre généalogique seront encore calculées selon l'ancienne Ordonnance sur l'élevage (OE) c'est-à-dire en fonction du nombre de poulains nés. Une réduction supplémentaire de 20'000 francs est prévue dans le budget. En ce qui concerne les recettes liées aux passeports, 25'000 francs supplémentaires ont été budgétés, car le comité a décidé d'augmenter les prix de 60 à 80 francs pour cette année. Il convient de préciser qu'avant la pandémie de COVID, les passeports coûtaient 75 francs, puis, en raison de provisions ciblées, n'ont été facturés qu'à 60 francs pendant plusieurs années. Pour le reste, il n'y a pas de changements notables pour le budget 2026.

Y a-t-il des questions concernant le budget 2026 proposé ?

Ce n'est pas le cas.

Comme déjà annoncé, les contributions fédérales à la promotion de l'élevage, avec la nouvelle OE, seront nettement moins élevées qu'auparavant à partir de 2027. Au point 9 de l'ordre du jour « Informations », je vous informerai des mesures d'économie déjà décidées et prévues. S'il n'y a plus de questions, je remercie toutes les personnes qui s'engagent pour que la Fédération soit encore en mesure, à l'avenir, d'assurer la préservation de la seule race de chevaux suisse encore existante, y compris d'un point de vue financier. Je tiens également à inclure l'OFAG dans ces remerciements. Un merci tout particulier aux collaboratrices de la gérance sous la direction de Pauline Queloz, en particulier à notre responsable de la comptabilité, Mireille Huguenot, pour son travail compétent.

CH donne la parole à AE afin de pouvoir voter sur le budget.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8. Mandat à l'organe de révision pour 2026

Les organes de la Fédération proposent de prolonger le mandat de l'organe de révision BDO pour l'année 2026.

Le mandat est confirmé à l'unanimité.

9. Informations

AE donne la parole à Pauline Queloz (PAQ), gérante de la FSFM.

PAQ : Mesdames, Messieurs, chers délégués, il me revient de vous transmettre quelques informations concernant nos activités et l'actualité de la Fédération.

Je souhaite tout d'abord attirer votre attention sur une évolution importante concernant les primes au maintien de la race. Depuis la révision de l'ordonnance sur l'élevage en 2023, la période de référence était fixée du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante. Ce système posait problème, car il coupait la saison de naissance des poulains en deux. Concrètement, une jument pouvait avoir un poulain en juin, puis un second en mai de l'année suivante – soit deux poulains en deux ans – mais ceux-ci étaient comptabilisés dans une seule et même période de référence. La jument n'avait alors droit qu'à une seule prime, puisqu'elle n'a droit qu'à une seule prime par période, ce qui constituait une situation injuste.

Nous avons le plaisir de vous informer que cette problématique a enfin été corrigée par l'OFAG. Désormais, la période de référence sera fixée du 1^{er} août au 31 juillet, ce qui correspond bien mieux au cycle d'élevage et permet d'éviter ce type de situation. L'année 2026 constitue une année transitoire : la période en cours, qui devait initialement se terminer au 31 mai, est exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 juillet 2026. Les demandes de primes doivent ainsi être déposées au plus tard jusqu'au 30 juin, au moyen du formulaire de demande. L'annonce des naissances doit absolument être faite dans le même délai au plus tard.

Autre nouveauté importante concernant les primes au maintien de la race : Désormais, ces primes ne seront plus versées uniquement pour les juments qui ont un poulain, mais également pour les étalons. En conséquence, une prime de CHF 1'000.- pourra être octroyée aux propriétaires d'étalons, à la condition qu'il ait effectué au moins une saillie durant la période de référence. Cette évolution fait suite à une inégalité dans la nouvelle ordonnance sur l'élevage, qui prévoyait des primes pour les femelles et les mâles dans toutes les espèces, sauf pour les équidés. La FSFM est intervenue auprès de l'OFAG pour dénoncer cette situation et nous avons obtenu gain de cause.

Comme vous le savez, nous mettons désormais en place chaque année des commandes groupées auprès de l'Institut de génétique de l'Université de Berne afin de tester la maladie génétique HIP. Une nouvelle commande groupée sera organisée cet automne pour les tests génétiques. Elle permettra non seulement de tester la HIP, mais également la CLF. Il sera même possible, dans le cadre de cette même commande, de faire analyser les couleurs de robe que le cheval est susceptible de transmettre à sa descendance. Les personnes intéressées pourront se manifester auprès de la FSFM dès l'ouverture de cette commande groupée.

Le cours Modèle et allures – module 3 est organisé pour la première fois cette année. Les deux premiers modules ont rencontré un vif succès l'année passée, ce dont nous nous réjouissons. À l'avenir, les modules continueront d'être organisés en fonction de la demande.

La stratégie 2035 de la FSFM est actuellement en cours d'élaboration. Dans un contexte financier de plus en plus tendu, il est essentiel de définir une vision à long terme pour notre Fédération, incluant une réflexion sur son organisation et sa structure. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette stratégie.

Enfin, nous souhaitons également rappeler l'importance d'un comportement respectueux sur les places de concours. Les juges, secrétaires et représentants de la FSFM doivent pouvoir exercer leur fonction dans des conditions sereines. Nous lançons ainsi un appel aux présidents et gérants de syndicats, ainsi qu'aux organisateurs de concours, afin de veiller à ce que les éleveurs et spectateurs adoptent en toutes circonstances une attitude correcte et respectueuse. En cas de débordement, la FSFM se voit parfois contrainte d'intervenir. Les organisateurs ont également un rôle clé à jouer pour garantir le bon déroulement des manifestations. Nous vous remercions pour votre collaboration afin de garantir le bon déroulement des concours et le respect des juges et de leur travail.

Pour terminer, jetons un œil au graphique de l'évolution des effectifs d'élevage que vous retrouvez dans mon rapport. En 2025, les effectifs d'élevage confirment une tendance à la baisse déjà observée les années précédentes. Le nombre de naissances a ainsi diminué de 46 unités par rapport à 2024, pour s'établir à 1'622 poulains. Le nombre de saillies suit la même évolution, avec une diminution de 85 saillies. En revanche, le nombre de chevaux présentés aux tests en terrain a atteint un niveau exceptionnel. Avec 816 juments et hongres, ce chiffre constitue un record qui n'avait plus été enregistré depuis 2013. Cette situation s'explique notamment par les générations issues des années COVID, durant lesquelles le nombre de poulains gardés puis élevés avait été très important. Il est particulièrement réjouissant de constater que ces chevaux ont été formés et présentés aux tests en terrain, témoignant de l'engagement des éleveurs à produire des chevaux bien préparés et de qualité. Cet investissement mérite d'être souligné. L'enjeu principal réside désormais dans la valorisation de ces chevaux sur le marché. Il est essentiel que ces sujets trouvent des acquéreurs, afin de récompenser le travail accompli par les éleveurs et de garantir la pérennité économique de la filière. Enfin, le nombre d'étalons actifs dans l'élevage reste stable, avec 171 reproducteurs disponibles.

Je vous remercie pour votre attention.

AE remercie PAQ pour ces informations détaillées et donne la parole à CH, qui va vous fournir quelques informations concernant les prochaines mesures d'économie.

CH : Comme vous l'avez déjà entendu à plusieurs reprises aujourd'hui, les équidés bénéficieront d'un soutien nettement moindre de la part de la Confédération avec la nouvelle OE. Désormais, seuls 3 % du crédit total destiné à l'élevage, au lieu de 4 %, sont prévus pour les équidés. Cela signifie que les chevaux demi-sang ne

recevront plus rien et que les contributions au livre généalogique pour les franchises-montagnes diminueront de 170'000 francs par an. À cela s'ajoute le fait que les nouvelles exigences ne portent plus sur le nombre de poulains, mais sur la rémunération de prestations évaluées selon certains critères tels que la rentabilité, la qualité des produits, l'environnement, le bien-être animal et l'efficacité des ressources, et indemnisées en conséquence. Tout cela a été élaboré ces dernières années par l'OFAG, en collaboration avec les fédérations d'élevage de toutes les espèces animales, en vue de la mise en œuvre de la stratégie d'élevage 2030.

Selon les nouvelles exigences et les nouveaux calculs, la FSFM perdra 130'000 francs supplémentaires de soutien, sur la base du nombre actuel de chevaux. Soit un total de 300'000 francs par an.

Les primes de conservation de 500 francs ne sont pas concernées. À cet effet, une enveloppe distincte a été créée au sein du crédit global pour l'élevage afin de soutenir financièrement les races suisses menacées de toutes les espèces animales. Les franchises-montagnes fait partie des races en danger critique d'extinction. Ce statut est réexaminé tous les quatre ans et peut être adapté en conséquence. La première révision aura lieu le 1er janvier 2028. D'un point de vue financier, nous espérons que cela restera ainsi.

En collaboration avec la FECH, nous avons remis l'année dernière une prise de position interne à l'Union suisse des paysans, dans le cadre de la consultation sur l'OE. Malheureusement, nous avons dû constater que ni à l'OFAG ni à l'Union suisse des paysans, il n'y a de personnes qui s'engagent activement en faveur des chevaux. Nous avons tout de même réussi à obtenir une prolongation de deux ans du soutien aux chevaux demi-sang, une adaptation de la période de référence, ainsi que le maintien de la prime de 1'000 francs pour les étalons.

Depuis que le Conseil fédéral a adopté la nouvelle OE fin octobre, nous savons que nous devons nous contenter de subventions d'élevage nettement moins élevées à partir de 2027. Afin d'analyser et d'optimiser les finances, un groupe de travail composé de cinq membres a été désigné par le comité. Celui-ci a commencé ses travaux et a soumis ses premières propositions au comité. L'objectif fixé, qui consiste à réaliser des économies et à optimiser tous les domaines, doit être respecté. Le comité a déjà décidé de modifications que j'aimerais vous communiquer aujourd'hui.

Les primes pour les tests sur le terrain constituent le poste le plus important. À partir de 2027, plus aucune prime pour les tests sur le terrain ne sera versée. Cette économie s'élève à un peu plus de 100'000 francs.

Une autre mesure consiste à supprimer le soutien aux organisateurs des épreuves sportives. De 500 francs ou 1'000 francs par discipline. En 2025, 45'000.- francs ont ainsi été versés aux organisateurs.

Cette mesure s'applique à partir de l'année sportive 2027, c'est-à-dire pour toutes les épreuves se déroulant après la date limite d'inscription au National, soit à partir du 24 août.

En contrepartie, seuls 30 % des participants seront classés au lieu de 50 %, ce qui entraînera une réduction des coûts liés aux prix pour les organisateurs.

Cette modification s'applique à toutes les disciplines. Les règlements seront adaptés en conséquence. Cette mesure a été proposée par la commission sportive et adoptée par le comité.

FM National : Le déficit de près de 80'000 francs enregistré lors du championnat suisse doit être réduit de moitié. Lors de la finale également, seuls 30 % des participants seront classés, ce qui permettra de réaliser des économies de l'ordre de 15'000 francs. Il ne restera certainement plus qu'une journée par discipline, afin de réduire les frais liés aux juges, aux bénévoles, au chronométrage, etc. Le montant des sponsors, d'environ 32'000 francs, est relativement modeste pour une manifestation nationale. Il est difficile de trouver de nouveaux sponsors pour la finale. J'ai moi-même constaté qu'il n'est pas facile de trouver des sponsors pour une manifestation nationale de cette envergure. Elle n'a pas la même importance qu'une fête de lutte, de gymnastique ou de tir. Les PME préfèrent sponsoriser des manifestations régionales.

Formation des juges-secrétaires : cours de juge de test en terrain, 1re journée de concours, cours de perfectionnement ; les indemnités journalières et les indemnités kilométriques ne sont plus versées. Une journée avec 40 à 50 participants coûte au minimum 10'000 francs.

Abonnement à Argus résilié : il s'agit des articles de presse sur les franchises-montagnes, la FSFM ou le Haras national que nous recevons chaque semaine. Coût : 8'000 francs par an.

Direction : suppression de l'indemnité forfaitaire pour le président (5'000 francs) et les deux vice-présidents (2'500 francs chacun)

Toutes ces modifications ont déjà été approuvées par le comité afin d'informer les membres en temps utile. Elles entreront en vigueur à partir de 2027.

Commissions : Le comité propose aujourd'hui aux délégués de supprimer trois commissions : la commission de sport, la commission de commercialisation et la commission des finances. Ce point sera abordé lors du prochain ordre du jour, ce qui nécessite une modification des statuts.

Il y a ensuite d'autres mesures et clarifications qui sont encore en cours. Par exemple, le

Comité : réunions en ligne de temps à autre, traduction et rédaction des procès-verbaux à l'aide d'outils informatiques basés sur l'IA. Le dîner n'est plus pris en charge par la fédération.

Gérance : nous avons analysé avec les collaboratrices les économies possibles au niveau opérationnel. Par exemple, une réduction des frais de papier et de port. Suppression d'une imprimante au rez-de-chaussée, qui coûte 4'700 francs par an. Dans le cadre du pourvoi d'un poste, le temps de travail sera réduit de 20 %.

Expositions : réduction générale des coûts liés aux expositions en Suisse et à l'étranger. L'année dernière, les dépenses totales pour la promotion se sont élevées à environ 100'000 francs, dont la moitié a été prise en charge par l'OFAG. C'est surtout au niveau des expositions qu'il existe des possibilités d'économies. Par exemple, en y envoyant moins de chevaux, en supprimant les indemnités pour les groupes participant aux concours, etc.

Magazine FM : Actuellement, le déficit du magazine s'élève à environ 20'000 francs. L'objectif est de ne plus enregistrer de déficit.

Boutique FM : Ces dernières années, les achats de matériel ont dépassé les ventes. Il faut revoir cela, proposer moins d'articles et ne garder que ceux qui se vendent bien, etc. Il faut également déterminer s'il est judicieux d'externaliser entièrement la boutique afin de réduire la charge de travail.

Sélection des étalons : L'ensemble des frais liés aux tests et aux soins vétérinaires sera à la charge des éleveurs. Jusqu'à présent, la fédération participait à ces frais.

Règlement relatif aux tests sur le terrain et aux concours : nous allons élaborer un nouveau règlement précisant à partir de combien de chevaux/poulains les tests sur le terrain et les concours peuvent être organisés aux frais de la fédération. Si le nombre requis n'est pas atteint, l'organisateur devra participer aux frais liés aux juges. Une réglementation spéciale sera nécessaire pour les régions périphériques. En principe, le règlement actuel sur les tests sur le terrain prescrit déjà l'exigence minimale de 20 chevaux, mais celle-ci n'a pas été appliquée.

Ces mesures, ainsi que d'autres, doivent être examinées et mises en œuvre afin d'éviter toute perte financière. Le principe selon lequel nous ne pouvons pas dépenser plus d'argent que nous n'en percevons doit être respecté.

Y a-t-il des questions ?

Il n'y a pas de questions.

10. Modification partielle des statuts et autres règlements de la FSFM

AE : Diverses modifications des statuts et règlements de la FSFM sont proposées et ont été envoyées par courrier avec la convocation. AE donne la parole à Martin Stegmann (MS), qui lit les propositions de modification, puis AE va procéder aux votes.

MS présente les modifications suivantes.

a) Modification partielle des Statuts

Article 10bis

Ajout proposé :

En tant qu'association membre de Swiss Equestrian, la Fédération suisse du franches-montagnes – ainsi que ses membres et ses athlètes – reconnaît les principes éthiques de Swiss Equestrian (SE), de la Fédération Équestre Internationale (FEI) et de Swiss Olympic, à savoir le Code d'éthique de SE, le Code of Ethics de la FEI, le Statut d'éthique du sport suisse ainsi que la Charte d'éthique de Swiss Olympic, et s'engage à respecter strictement ces principes et à les mettre en œuvre.

Justification : Cette modification concerne l'intégration explicite du fait qu'en tant qu'association membre de Swiss Equestrian, la FSFM est également soumise aux règlements éthiques de Swiss Equestrian, de Swiss Olympic ainsi que de la FEI.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La modification est adoptée à l'unanimité.

MS présente les modifications suivantes :

Article 21

Modification proposée :

- g) L'assemblée des délégués assume les tâches suivantes :
fixation du montant des cotisations ~~des membres et des émoluments ainsi que des indemnités à verser aux membres du comité, des commissions ainsi qu'aux juges et experts engagés par la Fédération suisse du franches-montagnes;~~

Justification : La compétence en matière de fixation des cotisations est transférée au comité, et non plus à l'assemblée des délégués.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées.

Francis Voiblet, président de la fédération bernoise d'élevage chevalin : fait part à l'assemblée des délégués de ses réserves concernant la modification de l'article 21. Il estime que la décision relative à la fixation des cotisations doit rester de la compétence des éleveurs. Il propose de ne pas accepter la proposition du comité concernant la modification de l'article 21 tant que le montant des cotisations n'aura pas été communiqué aux délégués.

AE procède au vote.

La proposition est rejetée avec 34 voix pour et 85 voix contre.

MS présente les modifications suivantes :

Article 26 alinéa 1 lettre f

Modification proposée :

Le comité assume les tâches et prérogatives suivantes:

- f) nommer, le cas échéant, révoquer les juges d'attelage et d'équitation et les membres ~~de la commission d'élevage des commissions, à l'exception des membres de la commission de sélection et de concours et des membres de la commission de recours.~~ Le comité est également compétent pour sanctionner tous les fonctionnaires de la FSFM, y compris les membres de la commission de sélection et de concours.

Justification : En raison de la suppression des autres commissions, le comité ne doit plus que nommer les membres de la commission d'élevage.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La proposition est rejetée avec 27 voix pour et 63 voix contre.

MS présente les modifications suivantes :

Article 26 alinéa 1 lettre u

Ajout proposé :

- u) ~~fixer le montant des émoluments et des indemnités à verser aux membres du comité, des commissions ainsi qu'aux juges et experts engagés par la Fédération suisse du franches-montagnes.~~

Justification : Compétence pour fixer le montant des émoluments donnée au comité au lieu de l'Assemblée des délégués.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La proposition est rejetée avec 43 voix pour et 66 voix contre.

MS présente les modifications suivantes :

Section 5, Article 34

Modification proposée :

Les commissions suivantes sont instituées:

- a) la commission d'élevage,
- b) la commission de sélection et de concours,
- ~~c) la commission de promotion et de commercialisation,~~
- ~~d) la commission des finances et de technologie informatique (IT),~~
- ~~e) la commission de formation, de sport et de loisirs,~~
- f) la commission de recours.

Justification : Les trois commissions concernées ne peuvent pas prendre de décisions à elles seules, puisque le comité est toujours compétent pour décider. Le travail est donc souvent fait à double en commission, puis au comité. L'indemnisation des membres de commissions revêt un certain coût. Désormais, le comité reprendra les tâches des commissions et, en cas de besoin, fera appel à des spécialistes pour l'aider dans ses prises de décision.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La proposition est rejetée avec 27 voix pour et 85 voix contre.

MS présente les modifications suivantes :

Section 5, Article 35

Modifications proposées :

- 2. ~~A l'exception de la commission de recours et de la commission de sélection et de concours, chaque~~ **La commission d'élevage comprend** un membre du comité qui en assume en principe la présidence.
- 5. Les membres ~~des commissions de la commission d'élevage sont~~ nommés par le comité ~~à l'exception des membres de la commission de sélection et de concours et de la commission de recours.~~

Justification : Même justification que pour l'article 34.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La proposition est rejetée avec 26 voix pour et 79 voix contre.

MS présente les modifications suivantes :

Article 39

Modification proposée :

Les comptes annuels et le bilan sont soumis **au comité à la commission des finances** au plus tard 3 mois après la clôture de l'exercice comptable.

Justification : Les comptes annuels et le bilan doivent être transmis au comité et non plus à la commission des finances qui est supprimée.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La proposition est rejetée avec 21 voix pour et 83 voix contre.

MS présente les modifications suivantes :

b) Règlement sur l'Approbation des étalons (RAE)

Article 8 alinéa 3

Modification proposée :

Admission

Des étalons qui sont porteurs ou atteints de maladies héréditaires ~~sont~~ **peuvent être** exclus de la sélection. **Les Directives sur les maladies héréditaires pour l'approbation des étalons franches-montagnes déterminent quelles maladies héréditaires ont pour conséquence une exclusion.** ~~et~~ D'autres critères de non-admission à la sélection peuvent être définis.

Justification : Etant donné que, dès la Sélection nationale des étalons 2026, les candidats à porteurs du gène défectueux CLF ne sont plus exclus et que les porteurs du gène défectueux HIP ne sont pas exclus, il convient de modifier les règles sur l'admission relatives aux maladies héréditaires.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La proposition est acceptée avec 127 voix pour et 4 voix contre.

MS présente les modifications suivantes :

c) Règlement sur l'estimation des valeurs d'élevage de la race du cheval des Franches-Montagnes

Art. 1 alinéa e

Ajout proposé :

e) Marques blanches (3 4 caractères)

- Marques blanches Tête
- Marques blanches Antérieurs
- Marques blanches Postérieurs
- **Marques blanches Corps**

Justification : Ajouter le point manquant.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. AE procède au vote.

La modification est acceptée à l'unanimité.

MS présente les modifications suivantes :

d) Directives concernant les marques blanches dès 2026

Ajout proposé :

1) Les marques blanches sont appréciées selon les règles suivantes :

- Pour être admis à la Sélection nationale des étalons, le candidat doit avoir un index total pour le blanc ne dépassant pas la limite fixée par la commission d'élevage et validée par le comité. Pour chaque étalon, ce sont les valeurs d'élevage propres calculées pour l'année de sa naissance qui font foi. Il ne doit pas être né blanc et ne doit pas avoir d'œil vairon. Le signalement correct du cheval est de la responsabilité de l'éleveur qui est tenu de vérifier l'exactitude du signalement dessiné lors du concours de poulains **dès la réception du passeport. Si le signalement est manifestement incorrect, l'éleveur doit en informer la FSFM immédiatement, mais au plus tard jusqu'au jour du délai d'inscription à la SNEG. Toute modification du signalement pourra être effectuée gratuitement par la FSFM jusqu'à la fin de l'année de naissance du poulain. Passé ce délai, les frais de correction du signalement seront à la charge de l'éleveur. La valeur d'élevage correcte pour le blanc sera**

nouvellement calculée. Si le signalement incorrect du cheval n'est annoncé qu'après le délai d'inscription à la SNEG ou si celui-ci est constaté le jour de la SNEG, le candidat concerné est recalé en raison de la valeur d'élevage incorrecte. Suite à la correction de son signalement, il pourra être à nouveau inscrit à la SNEG à l'âge de quatre ans.

Justification : À la suite des modifications apportées lors de l'assemblée des délégués de 2025, il convient de compléter la réglementation relative aux marques blanches afin que les valeurs d'élevage du blanc cohérents.

AE demande s'il y a des questions.

Claude Boillat, président du syndicat d'élevage chevalin des Franches-Montagnes, prend la parole : Chers membres du comité, chers délégués, le syndicat estime que le délai pour signaler un signalement erroné est trop court. Il propose donc de prolonger ce délai d'un an, afin que les corrections puissent être effectuées gratuitement jusqu'à la fin de la deuxième année de vie du poulain, dans le cadre d'un concours de poulains.

Autre intervention d'**Urs Rippstein**, président du syndicat d'élevage de Bâle-Campagne. Il demande que ce ne soit pas l'éleveur, mais le propriétaire concerné qui soit responsable de la correction du signalement, car le poulain aura peut-être déjà été vendu à l'expiration de ce délai.

AE procède au vote de la contre-proposition du syndicat d'élevage des Franches-Montagnes.

La contre-proposition du syndicat d'élevage des Franches-Montagnes est acceptée avec 60 voix pour et 49 voix contre.

11. Propositions des membres

Aucune proposition n'a été déposée par les membres.

12. Admissions et démissions de membres

Aucune demande d'admission ni de démission de membres n'a été déposée.

13. Programme d'activités 2026

AE : Le programme des activités 2026 a été envoyé par courrier avec l'invitation. Le président du comité d'organisation, Christoph Haefeli (CH), va prononcer quelques mots à propos du National FM.

CH : Le FM National aura lieu comme d'habitude le troisième week-end de septembre. Cette année, il s'agit déjà de la 20^e édition. Les préparatifs menés par le comité d'organisation battent leur plein depuis quelque temps déjà. La collaboration avec le haras et l'IEA fonctionne très bien. Pour la première fois depuis 2018, nous nous présenterons à nouveau cette année sous le nom d'Equus Helveticus, en collaboration avec les différentes organisations, notamment la ZVCH et Cheval Suisse.

Le programme provisoire est en ligne. Suite à quelques retours indiquant que, en raison des restrictions imposées par le règlement général de Swiss Equestrian, il n'était pas possible de concourir dans toutes les disciplines, le comité d'organisation a adapté le programme. L'épreuve de promotion d'attelage aura lieu cette année dès le jeudi. Cela permettra à tous de concourir dans chaque discipline.

Comme déjà mentionné, la recherche de sponsors s'avère difficile. J'appelle et encourage toute la famille du cheval franchises-montagnes à nous aider dans cette recherche.

Outre le défi financier, il est également de plus en plus difficile de trouver des bénévoles. Veuillez-vous manifester auprès de la gérance pour un engagement, par exemple pour le montage ou le démontage des tentes, ou pour un engagement pendant les jours de concours. Je tiens également à mentionner que, jusqu'à présent, nous avons toujours eu suffisamment de bénévoles pour l'ensemble du montage et du démontage, et j'espère bien sûr qu'il en sera de même cette année. Au nom du comité d'organisation, je remercie d'avance tout le monde pour son aide précieuse.

Avez-vous des questions concernant le National FM ?

AE procède au vote pour l'acceptation du programme d'activité 2026.

Le programme d'activité est approuvé à l'unanimité.

14. Renouvellement des organes de la FSFM

AE : Nous devons procéder à plusieurs prolongations de mandat et à plusieurs élections.

a) Election d'un nouveau membre du comité

AE : Pour remplacer Monsieur Pierre Koller de Bellelay/BE, démissionnaire, la candidature suivante nous a été transmise par écrit :

Francis Voiblet, président de la fédération bernoise d'élevage chevalin prend la parole pour laisser Madame Myriam Chapatte se présenter. **Myriam Chapatte** se présente.

Madame Myriam Chapatte de Malleray/BE, gérante du Syndicat d'élevage de Tavannes proposée par la Fédération bernoise d'élevage chevalin.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'élection de la nouvelle membre du comité pour le nouveau mandat ?

Félicitations à Myriam Chapatte pour son élection, qui a été acceptée à l'unanimité.

b) Election de deux nouveaux membres de la Commission de recours

AE : Monsieur Hansjakob Leuenberger de Staffelbach/AG, pour des raisons d'âge, et Madame Susanne Roth de Oberkirch/LU sont arrivés au terme de leur mandat et doivent ainsi être remplacés.

Nous avons reçu deux candidatures officielles pour ce remplacement :

Roland Stadelmann, président du syndicat d'élevage Entlebuch et également membre du comité de la FSFM, présente **Alexandra Schelbert**.

Madame Alexandra Schelbert de Sigigen (LU), candidature transmise par écrit par le Syndicat d'élevage Entlebuch, représentant les syndicats d'élevage chevalin de la suisse centrale.

Christoph Haefeli, président du syndicat Falkenstein et également vice-président de la FSFM, présente **Roman Bader**.

Monsieur Roman Bader d'Olten (SO), candidature transmise par écrit par le syndicat d'élevage Falkenstein, représentant les syndicats d'élevage chevalin du nord-ouest de la Suisse.

AE propose de voter les deux candidatures ensemble.

Félicitations à Alexandra Schelbert et Roman Bader pour leur élection, qui a été acceptée à l'unanimité.

c) Election d'un nouveau membre de la Commission de sélection et de concours (juges de race), report 2025

AE : Pour remplacer MM. Jean Chêne de Damvant/JU et Vincent Monin de Glovelier/JU, arrivés au terme de leur 3^{ème} et dernier mandat, Mme Anne Froidevaux de Châtillon/JU a été nommée en 2025. Le comité de la FSFM avait proposé de reporter l'élection d'un second juge de race, faute de candidatures reçues dans les délais impartis par la FSFM.

Nous avons depuis reçu deux candidatures officielles pour ce remplacement :

Monsieur Frédéric Erard, Les Pommerats (JU), candidature transmise par écrit par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (sous réserve de la réussite du cours modèle et allures module 3).

Monsieur Bernard Willemin, Les Pommerats (JU), candidature transmise par écrit par le syndicat d'élevage chevalin du Haut-Plateau Montagnard (HPM).

Le président de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin, **Claudy Boillat**, présente **Frédéric Erard** et lui donne la parole afin qu'il puisse se présenter.

AE donne la parole à Romain Theurillat afin qu'il présente le deuxième candidat, M. Bernhard Willemin.

Romain Theurillat présente **Bernard Willemin** et lui donne ensuite la parole.

Étant donné que le vote au bulletin secret a été demandé au début de l'assemblée, les bulletins de vote sont distribués.

Résultat du vote à bulletin secret :

AE : 131 bulletins ont été distribués, 130 ont été retournés, dont deux bulletins blancs. Frédéric Erard a obtenu 57 voix contre 71 voix pour Bernard Willemin.

Félicitations à Bernard Willemin pour son élection, qui a été acceptée à 71 voix.

d) Renouvellement de mandat pour un membre de la commission de sélection et de concours (juge de race)

Monsieur David Barras de La Roche/FR arrive au terme de son 1^{er} mandat de quatre ans de juge de race. Conformément aux dispositions statutaires de la FSFM, il est éligible à une réélection pour une nouvelle période de quatre ans.

AE procède au vote pour le renouvellement du Mandat de M. David Barras.

Félicitations à David Barras pour son renouvellement de mandat en tant que juge de race, qui a été acceptée à l'unanimité.

15. Honneurs et remerciements 2025

Fin du mandat des fonctionnaires de la FSFM

AE : Mesdames et Messieurs, chers délégués, je souhaite prendre un moment pour exprimer nos sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés en faveur de la Fédération suisse du franches-montagnes, ainsi qu'à celles et ceux qui ont fait briller le cheval franches-montagnes tout au long de l'année lors des épreuves sportives.

Commençons tout d'abord par rendre hommage aux membres sortants de la FSFM, qui ont investi leur temps et leur énergie pour s'engager au sein de notre fédération.

Pierre Koller : En premier lieu, j'aimerais remercier Monsieur Pierre Koller qui a décidé de remettre son mandat l'année dernière, après de nombreuses années d'engagement au service de notre fédération et, plus largement, du cheval des Franches-Montagnes. Élu en 2016, Pierre aura œuvré au sein du comité durant 9 ans. Au nom du comité de la FSFM, je le remercie pour son engagement sincère en faveur du franches-montagnes et pour son expertise toujours pertinente qui a été précieuse dans nos réflexions et nos décisions. Il a constamment défendu avec conviction les intérêts du cheval FM, avec rigueur et passion. Cher Pierre, nous te sommes reconnaissants pour tout le travail accompli et pour l'empreinte que tu laisses au sein de notre fédération. Nous te souhaitons plein succès et beaucoup de satisfaction pour la suite. Un grand merci à toi.

Pierre s'est excusé de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui et nous lui remettrons une petite attention ultérieurement.

Vincent Monin et Jean Chêne : Deux juges de race arrivent aujourd'hui au terme de leur engagement au sein de la FSFM : Monsieur Vincent Monin et Monsieur Jean Chêne. Vincent Monin a été élu en 2014 et atteint aujourd'hui la durée maximale de mandat de douze ans. Jean Chêne, élu en 2018, arrive quant à lui au terme de son mandat en raison de la limite d'âge fixée pour cette fonction.

Tous deux ont marqué de leur empreinte les places de concours durant ces dernières années. Juges jurassiens reconnus et appréciés, ils ont toujours exercé leur fonction avec sérieux, compétence et un grand sens des responsabilités. Leurs décisions ont été respectées, car elles étaient justes, expliquées et assumées. Ils ont su prendre le temps de dialoguer, de transmettre leur savoir et de contribuer activement à

la formation de la relève. Leur collaboration avec la FSFM a toujours été excellente, empreinte de confiance et de professionnalisme.

Au-delà de leurs compétences, nous retiendrons également leur grande disponibilité, leur flexibilité et leur engagement sans faille. Ce sont deux personnalités fortes qui vont assurément nous manquer.

Chers Vincent, Cher Jean, nous vous adressons nos plus chaleureux remerciements pour tout ce que vous avez apporté à notre fédération et à l'élevage du cheval des Franches-Montagnes. Nous vous souhaitons le meilleur pour la suite et, surtout, beaucoup de plaisir avec vos chevaux FM - désormais non plus au bord de la piste en tant que juges, mais comme éleveurs et spectateurs passionnés.

Suzanne Roth et Hansjakob Leuenberger : Suzanne Roth a été membre de cette commission de 2014 à 2026 et atteint ainsi la durée maximale de son mandat. Hansjakob Leuenberger, élu en 2017, met fin à son engagement en raison de la limite d'âge fixée pour cette fonction. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement au sein de cette commission, pour le travail considérable et pas toujours facile qu'ils ont accompli, ainsi que pour leur grande disponibilité. Le traitement des recours exige précision, impartialité et sens des responsabilités. Ils ont toujours assumé cette tâche avec sérieux et engagement, agissant à tout moment dans l'intérêt du cheval de la race des franchises-montagnes.

Chère Suzanne, cher Hansjakob, nous vous remercions chaleureusement pour votre précieuse contribution. Nous vous souhaitons tout le meilleur pour l'avenir.

AE donne la parole à Anna-Theres Buchli (ATB), membre du comité de la FSFM pour remercier le membre de la commission de promotion et de commercialisation, Roland Kathriner.

ATB : Roland était membre actif de cette commission depuis 2025. Il se consacre corps et âme à l'élevage des chevaux franchises-montagnes ainsi qu'à leur commercialisation. Cher Roland, nous te remercions chaleureusement pour ton immense engagement au sein de cette commission et pour ta clairvoyance, dont nous avons toujours pu faire l'expérience. Tu as toujours regardé vers l'avenir et tu nous as aidés à agir avec ouverture d'esprit et prévoyance. Chers invités, lors de la dernière assemblée des délégués, il a été décidé qu'une personne ne pouvait plus siéger qu'au sein d'une seule commission. C'est pourquoi Roland Kathriner se retire de cette commission. Un grand merci pour tout, Roland.

AE donne la parole à Hans Biemann (HB), membre du comité de la FSFM, qui va procéder aux distinctions sportives.

HB : Chers délégués, mesdames et messieurs, C'est un grand plaisir d'honorer plusieurs personnes qui ont achevé de résultats extraordinaires en 2025 et ont présenté notre race dans la meilleure des lumières.

Marcel Luder, Oftringen : Lors du championnat du monde d'attelage à 2, à Beekbergen (Pays Bas), Marcel Luder a gagné en obstacle, et en classement individuel figurait au cinquième rang avec les chevaux Envita, Mooshof Laika et Mooshof Lava.

Nick Zöhl, Buhwil : Championnats suisses d'attelage à Céligny GE, Nick Zöhl a gagné avec Nathan de la Pommeraie dans la catégorie L à 1 cheval.

Mario Gandolfo, Fregiécourt : Mario Gandolfo a gagné lors des Championnats suisse d'attelage avec la jument Favela dans la catégorie M à 1 cheval.

Jérôme Voutaz, Sembrancher : Toujours Championnats suisse d'attelage, Jérôme Voutaz avec l'équipe de la Ferme des Moulins a été couronné champion suisse en attelage à 4.

Alex Cudré-Mauroux, Avenches : Alex Cudré-Mauroux est devenu champion de la finale romande de dressage, classe L avec Evian III.

Sandrine Weber, Eliza Folly, Anita Leonardi: Intercantonal de dressage 2025 à Avully (GE) le 30.11.2025, résultat d'équipe : 1ère place pour l'équipe du Jura avec leur franchises-montagnes. Sandrine Weber avec Espoir du Mecolis, Eliza Folly avec Melinda et Anita Leonardi avec Don Pastelo du Peupé.

Salome Wägli, Bern : Finale de la coupe mondiale voltige FEI à Bale – 2me place avec Li Maximiliane Laffer & Ilona Hannich, avec CALIN.

Angélique Pasquier, Giez : Championnats d'Europe TREC à Montelibretti (Italie) du 10 au 13 septembre 2025 médaille de bronze en équipe.

Leo Risch, Haag: Championnats du monde des jeune chevaux en Hongrie, du 08 au 10 août 2025, 3me avec Camaro.

Félicitations à vous tous et un grand merci pour tous que vous avez pu achever avec vos franchises-montagnes.

Toutes les personnes distinguées viennent recevoir un petit cadeau pour leurs exploits sportifs.

AE donne la parole à Martin Stegmann (MS), membre du comité de la FSFM.

MS prend la parole pour remercier Emilie Beuret. Emilie Beuret s'est retirée de la commission d'élevage pour des raisons privées et familiales. Nous avons accepté cette décision avec le cœur lourd, car elle s'est toujours engagée corps et âme pour l'élevage du cheval des franchises-montagnes. Elle n'a pas seulement apporté de bonnes initiatives, mais a également toujours mis la main à la pâte et fait avancer les projets. Un grand merci à Emilie Beuret pour son engagement.

AE remercie toutes et tous pour leur engagement et leurs exploits en faveur du cheval des Franches-Montagnes, véritable et meilleure vitrine qui puisse exister pour la race.

16. Divers et clôture de la séance

AE donne la parole aux différents intervenants invités et les invite à faire preuve de concision dans leurs interventions. Il donne la parole à Gisela Marti, membre du comité de Swiss Equestrian.

Gisela Marti : Cher Président, chers membres du comité, chers délégués, c'est pour moi un grand plaisir de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui. La Fédération suisse du franchises-montagnes est synonyme d'engagement, de savoir-faire et d'un attachement profond à notre seule race de cheval suisse – vous méritez toute notre reconnaissance pour cela. Ce travail est souvent accompli avec beaucoup de passion. Vous portez à la fois la responsabilité de la tradition, de l'avenir et de la qualité. Nous sommes également conscients de tous les défis actuels : la baisse du nombre de chevaux a des répercussions sur l'élevage et touche directement la base de celui-ci. Les mesures d'économie de l'OFAG posent également des défis de taille à la fédération. Il faut donc d'autant plus vous tirer notre chapeau pour ce que vous accomplissez et ce que vous envisagez ici. Nous devons examiner la situation ensemble, tout analyser minutieusement et développer des solutions viables afin que l'élevage puisse être préservé à long terme. Je suis convaincu que vous saurez relever les défis à venir si vous continuez à aller de l'avant avec détermination. L'union fait la force. Merci beaucoup pour votre confiance et votre grand engagement.

AE remercie Gisela Marti et donne la parole à Monsieur Christian Stricker, responsable de secteur produits animaux et élevage à l'OFAG.

Christian Stricker: Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, chers membres du comité, chers délégués, je n'ai pas grand-chose de plus à vous communiquer aujourd'hui. La Confédération a certes déjà été remerciée, mais le soutien au cheval franchises-montagnes a nettement diminué ces dernières années. Je souhaite vous expliquer aujourd'hui les raisons de cette évolution et pourquoi le soutien à l'élevage en général a reculé. Dans le cadre des mesures d'économies prises en raison de la baisse du soutien au franchises-montagnes, un plan de mesures a été élaboré, que Monsieur Christoph Häfeli vous a déjà présenté. Je souhaite appuyer ses explications et revenir sur certains points.

Tout d'abord, la politique de soutien à l'élevage a fondamentalement changé : on est passé d'un soutien basé sur les performances à un soutien des programmes d'élevage. Désormais, ce sont des programmes d'élevage spécifiques qui sont encouragés. Des réductions importantes ont également été appliquées aux contributions au stud-book. Par le passé, la contribution s'élevait à 400 francs par poulain. Ce système a été adapté : désormais, ce ne sont plus uniquement les poulains, mais tous les animaux d'élevage qui sont pris en compte. La contribution est maintenant de 70 francs par animal, contre 400 francs auparavant par poulain. À première vue, cela peut sembler faible, mais en comparaison avec d'autres espèces animales, le constat est différent : pour les chevaux, la contribution est environ six fois plus élevée que pour d'autres espèces comme les bovins ou les petits ruminants. Il n'existe donc pas de raison objective justifiant des contributions plus élevées pour les chevaux.

Concernant le test de performance des étalons, un montant de 650 francs était auparavant appliqué. Ce montant figurait dans l'ancienne ordonnance sur l'élevage ; à l'époque, davantage de moyens étaient disponibles, ce qui permettait des paiements plus élevés. Cela a toutefois été stoppé par le Contrôle fédéral des finances, car il n'est pas permis de verser des montants supérieurs à ceux fixés dans l'ordonnance. Le montant a donc été fixé à 1'200 francs.

Une autre raison réside dans le fait que les montants ont été définis en collaboration avec les fédérations d'élevage. Sur la base de la comptabilité des fédérations d'élevage, l'OFAG a fixé les montants pour les caractères de sélection. La règle est que la subvention ne peut pas dépasser 80 % des coûts. C'est pourquoi aucun versement supérieur n'est possible.

Un élément de comparaison est la description linéaire (DL). Pour le franches-montagnes, le coût est de 175 francs par évaluation, alors qu'il est de 13 francs pour les bovins et de 6 à 9 francs pour les porcs.

En résumé, on peut dire que la direction de la FSFM a bien négocié et a obtenu le maximum possible dans le cadre des conditions données, même si cela a entraîné globalement une réduction. Veuillez donc gérer les finances avec prudence.

Le cheval franches-montagnes bénéficie toujours d'un soutien important de la Confédération et je suis convaincu que, grâce à ce soutien, la fédération pourra assurer un élevage performant.

Aujourd'hui, je ne suis pas à l'assemblée des délégués de Swissherdbook, mais ici avec vous, car j'ai appris qu'il faut aussi vivre une part de démocratie directe – ce qui est possible ici, dans un échange vivant au sein de la fédération. Je vous souhaite une bonne suite d'assemblée des délégués.

AE : remercie Christian Stricker et donne la parole à Inès Lamon, responsable de la préservation du cheval franches-montagnes et gérante d'exploitation du Haras national suisse à Avenches.

Inès Lamon : Monsieur le président, cher comité, chers délégués, chers invités, en raison d'un certain mécontentement au sein de la filière des franches-montagnes en 2024, il a été décidé d'évaluer les tâches du Haras, telles que définies dans l'ordonnance sur l'élevage. Dans ce contexte, un groupe de travail a été mis en place afin d'analyser les besoins de la filière FM, de discuter de la situation actuelle et de définir des mesures pour la future collaboration, ainsi que pour améliorer la compréhension mutuelle avec les partenaires. Nous avons donc organisé plusieurs réunions de ce forum en collaboration avec l'OFAG et Agroscope. Le groupe a été constitué en 2025 et est toujours actif.

Deux workshops ont déjà eu lieu : le premier en janvier 2025, afin de recueillir les différents besoins de la filière FM, et le second en juin 2025, au cours duquel ces besoins ont été discutés et comparés avec les dispositions de l'ordonnance en vigueur.

Sur cette base, plusieurs mesures ont été définies afin d'améliorer la compréhension et la collaboration. Les mesures suivantes ont notamment été décidées : la FSFM reste l'interlocuteur principal pour les éleveurs ; le forum pratique aura lieu deux fois par an afin de renforcer les échanges sur les besoins de la filière et les activités d'Agroscope. Une première séance a déjà eu lieu cette année, et la prochaine est prévue en août 2026. Un renforcement de la communication d'Agroscope sera assuré notamment par la publication d'articles dans le Magazine FM. En cas de questions concernant le groupe de travail, vous pouvez vous adresser à la FSFM. Je vous remercie pour votre attention, votre collaboration et votre compréhension.

AE : remercie Inès Lamon et donne la parole à Bernard Beuret, président d'honneur de la FSFM et président du projet Equicea.

Bernard Beuret : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis, je participe à cette Assemblée des délégués avec joie et grand plaisir. Elle me rappelle de beaux souvenirs et suscite beaucoup d'émotions. C'est avec plaisir que je vous présente le projet de centre d'interprétation des Franches-Montagnes, nommé Equicea, la maison du cheval Franches-Montagnes. Nous travaillons depuis plusieurs années sur ce projet, et je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour vous présenter le projet tel qu'il a été planifié. « Equi » pour équidé et « cea » pour sapin. Nous souhaitons représenter la maison du cheval franches-montagnes dans un contexte global, c'est-à-dire les Franches-Montagnes comme un pays de beauté, une terre d'excellence et une région d'avenir, mais aussi comme une population, un héritage et un cheval.

Nous pouvons compter sur de nombreux partenaires locaux, notamment l'association Identité Franches-Montagnes, à l'origine du projet, ainsi que le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, la commune de Saignelégier, la Fondation de la halle du Marché-Concours, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin, le Marché-Concours, Jura Tourisme et AgriJura. Le projet poursuit plusieurs objectifs principaux : il vise à consolider et valoriser l'image emblématique des Franches-Montagnes au bénéfice des activités de la région, à accroître la notoriété et l'attractivité du cheval franches-montagnes, ainsi qu'à mettre en valeur le Marché-Concours national et le site de la halle-cantine.

Bernard Beuret présente le plan du bâtiment du projet à l'aide d'un schéma. Le bâtiment abritera l'histoire et la culture de la région, ainsi que des éléments liés à l'artisanat, au développement industriel, à l'élevage et à l'utilisation du cheval. Le fil conducteur reste le cheval franches-montagnes. Le coût du projet est estimé à 12 millions de francs.

La Fondation du Marché-Concours reste propriétaire du bâtiment, tandis que la société d'exploitation en est locataire. Cette organisation constitue un élément juridique important afin de garantir la préservation du site.

Il présente également des témoignages de personnalités de premier plan qui soutiennent le projet, notamment le conseiller aux États jurassien Charles Juillard, le cavalier suisse Steve Guerdat, ainsi que le ministre de l'Économie et de la Santé Stéphane Theurillat, entre autres.

Actuellement, une campagne de financement a été lancée pour une durée d'une année. À son issue, il sera décidé si le projet peut être réalisé, en fonction des fonds récoltés. La viabilité du projet est un élément déterminant. Les initiants se montrent reconnaissants envers toute organisation prête à apporter son soutien.

Je vous ajoute encore quelques mots en allemand : « Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du projet. » Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite beaucoup de plaisir ainsi que du succès dans vos projets avec les Franches-Montagnes. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée.

AE : AE remercie Bernard Beuret et demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir au point « divers ». La FSFM sera à nouveau présente cette année à la BEA-Expo avec un stand. Par ailleurs, le 2 mai aura lieu l'après-midi de gala du FM, qui débutera à 14h30 dans la grande arène. Différents spectacles y seront présentés, notamment afin de montrer la polyvalence du cheval franchises-montagnes. Cette journée s'annonce passionnante.

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 14 avril 2027 dans le canton de Berne. Lors de cette prochaine assemblée, je serai soumis à réélection et je souhaite vous informer que je ne me représenterai pas. Cela afin de permettre à une génération plus jeune de reprendre le flambeau.

Mot de la fin

AE : Nous avons eu aujourd'hui des points à l'ordre du jour passionnants. Nous avons pu ressentir la race des Franches-Montagnes comme une race représentée au niveau international dans cette halle en bois, et constater à quel point il est important d'être entouré de personnes ancrées dans la réalité, qui assument leurs tâches et leurs responsabilités. C'est un élément essentiel pour l'avenir. Les points à l'ordre du jour ont été traités, certains ont été acceptés, d'autres refusés. On n'aime pas perdre à la maison, mais dans les instances des fédérations, cela fait partie du quotidien.

Nous avons également abordé les finances et la nécessité de réaliser des économies ici et là. En même temps, il existe aussi d'autres possibilités de générer des revenus, par exemple via le marché de la viande.

Les prix de la viande de bœuf ont doublé ces dernières années, une évolution comme on n'en avait encore jamais connue. Il souhaite maintenant aborder un sujet sensible : la viande de cheval. Pourquoi le prix de la viande chevaline reste-t-il pratiquement inchangé depuis des années ? Pourquoi est-il nettement inférieur à celui du veau ou du bœuf ? Il serait judicieux d'examiner cela plus en détail et de réfléchir à la manière de créer une valeur ajoutée supplémentaire. La viande chevaline serait l'une des plusieurs solutions possibles pour générer des revenus supplémentaires.

Au cœur de l'Europe, en Suisse, de la vallée du Rhin aux Grisons jusqu'au canton de Vaud, la passion pour le cheval franchises-montagnes est clairement perceptible. Nous devrions prendre soin de ce bonheur. Il est beau que vous soyez ici et que vous souteniez l'élevage des franchises-montagnes.

Il remercie le comité pour la bonne collaboration. Enfin, il remet à la gérante, Pauline Queloz, une fleur de jasmin en signe de reconnaissance pour son engagement et son travail au sein de la fédération et de la gérance. Un remerciement est également adressé aux collaboratrices de la gérance.

CH prend la parole : il revient sur les votes concernant les commissions. Il est clair pour tous que les commissions jouent un rôle important au sein de l'association. Il estimait qu'une solution possible pour les mesures d'économies aurait pu consister à supprimer certaines commissions. Cette option n'ayant finalement pas été retenue, il appelle les délégués et les membres des commissions à assumer leurs responsabilités et à participer aux séances, afin de soutenir le comité et de proposer leurs propres idées.

La commission de commercialisation doit être entièrement renouvelée pour l'année prochaine. Il est demandé de proposer des personnes motivées et engagées, prêtes à s'investir. Nous comptons sur vous.

Pour terminer, il remercie le président pour la conduite de l'assemblée ainsi que pour son engagement en faveur de la FSFM et des franchises-montagnes.

La séance est levée à 15h55.

Pour le procès-verbal : Enya Dessibourg
Saignelégier, le 14 avril 2026

FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung
14.04.2026
Présent / Anwesend

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen
Boss	Corinne	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>
Lamon	Ines	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>
Marty	Gisela	Responsable des finances Comité Swiss Equestrian <i>Finanzverantwortliche im Swiss Equestrian-Vorstand</i>
Stricker	Christian	OFAG – BLW Leiter Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht Responsable du Secteur Produits animaux et élevage
Monin	François	AgriJura - Chambre d'agriculture - Directeur
Biedermann	Roger	Service de l'économie rurale JU
Schenk-Wyss	Michelle	Union suisse des paysans - <i>Schweizer Bauernverband</i>
BDO	Frau Ruby Albala	Organe de révision / <i>Revisionsstelle</i>
Boillat	Claude	Président / <i>Präsident</i> FJEC
Beuret	Bernard	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident</i> SFV
Schlaefli	Ernest	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident</i> SFV
Spychiger-Allemann	Henri	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident</i> SFV
Bovet	Roland	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied</i> SFV
Schneeberger	Hans Ueli	Secrétaire de concours FSFM / <i>Schausekretär</i> SFV
Thiévent	Sylvia	Membre de la commission des finances / <i>Mitglied der Finanzkommission</i>
Jeanneret	Thierry	Membre de la Commission de promotion et de commercialisation / <i>Mitglied der Finanzkommission</i>
Voegeli	Ernst	Invité / <i>Gast</i>
Barras	David	Juge de race FSFM / <i>Rassenrichter</i> SFV
Gandolfo	Mario	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>
NPZ	Dr. med. vet. Beat Wampfler	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>
Risch	Leonhard	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>
Pape-Juillard	Chantal	Presse / Agri
Monn	Flurina	Presse / BauernZeitung
Willemin	Henri-Jo	Presse / Le Franc-Montagnard SA
Rohrer	Karin	Presse / Pfedewoche
Fleury	Benjamin	Presse / QJ
		Presse / Radio Fréquence Jura

FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung
14.04.2026
Excusé / Entschuldigt

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen
Rösti	Albert	Conseiller fédéral-Président d'honneur <i>Bundesrat-Ehrenpräsident</i>
Müller	Damian	Président / <i>Präsident</i> Swiss Equestrian
Neuhaus	Christoph	Président FECH / <i>Präsident ZVCH</i>
Hofer	Christian	OFAG - Directeur / <i>BLW - Direktor</i>
Chappuis	Jean-Marc	OFAG / <i>BLW</i>
Rufenacht	Marlies	Membre de la comrec / <i>Mitglied der Rekurzkom</i>
Schmid	Sabrina	Juge TET Equitation / <i>Richter FT Reiten</i>
Willemin-Dubois	Cynthia	Juge de TET Equitation / <i>Richter FT Reiten</i>
Zöhl	Madeleine	Juge de TET Attelage / <i>Richter FT Fahren</i>
Steingruber	Christian	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>
Künzli	Stefan	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>
Rufer	Martin	Union suisse des paysans - Directeur <i>Schweizer Bauernverband - Direktor</i>
Charlet	Marinette	Presse / Le Cavalier Romand
Luder	Marcel	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>
Pasquier	Angélique	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>
Voutaz	Jérôme	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>
Zöhl	Nick	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>